

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 11 avril 2023

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 11 avril 2023 à 15 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 03 avril 2023

Date d'affichage : 03 avril 2023

Délégués présents :

Monsieur SIMONEAU (CHANTEIX)
Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)
Messieurs ESCURE et MOREIRA (CORNIL)
Monsieur SOULIER (FAVARS)
Monsieur MOUSSOUR (LE CHASTANG)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)
Messieurs DUPAS et DELAGE (ST MEXANT)
Messieurs BOUYOUX et SOULARUE (STE FEREOLE)
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre (CHANTEIX)
Monsieur JAUVION (FAVARS)
Madame FAURET (LE CHASTANG)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat
Monsieur BERNARD, bureau d'Etudes SOCAMA

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 19 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022
- exercice comptable 2022 (délibérations à adopter : compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat)
- exercice comptable 2023 (délibération à adopter : proposition du budget 2023)
- achats de compteurs d'eau (délibérations à adopter)
- matériels pour effectuer la relève des compteurs (délibérations à adopter)
- acquisition d'une pompe de lavage (délibération à adopter)
- acquisition d'un compresseur à air (délibération à adopter)
- achats de bungalows à usage de vestiaires (délibération à adopter)
- étude diagnostic de réseau et schéma directeur (délibération à adopter)
- réfection d'un réservoir de la Trémouille à Chameyrat (délibération à adopter)
- projet de souscription d'un emprunt
- un point sur les dossiers en cours : travaux à Puy Marut commune de Cornil, captage prioritaire, travaux de mise en conformité de la retenue, départ d'un agent par mutation, révision du régime indemnitaire, participation du SMEM de 20 € pour la complémentaire santé, régularisation auprès d'un notaire terrains autour des réservoirs des Pougès à St Clément, location d'un nouveau véhicule en remplacement du Duster actuel, dépôt de la 206 chez SIRMET pour destruction
- l'augmentation de certains tarifs du SMEM sera proposée lors d'un prochain conseil, pour le forfait des branchements et le bordereau prix notamment

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de modifications de l'ordre du jour : la révision du régime indemnitaire, la participation du SMEM de 20 € pour la complémentaire santé et la vente de la 206 feront l'objet de délibérations.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PLANAS afin de dresser un bilan de la ressource en eau. La retenue de l'Eau grande est remplie depuis mi-mars. Il a été constaté une diminution de 35 à 50 % du débit des sources en mars. Le rendement sur l'ensemble du syndicat est passé de 76,9 % en 2021 à 83,79 % en 2022. (ancien SMEM : 85,80 %, Le Chastang 88,5 %, Cornil 84,08 %, Chameyrat 73,84 %)

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2022. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Exercice comptable 2022

Monsieur BREUIL, Vice-Président, a présenté les documents budgétaires pour l'année 2022, après avoir indiqué que la commission des finances s'est réunie le 22 mars 2023.

Dans un premier temps, le Compte Administratif et les résultats de clôture.

Voici les résultats de clôture pour 2022 :

Pour la section d'exploitation :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
1 673 496,03 €	2 113 036,83 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION : 439 540,80 €	

L'excédent d'exploitation est inférieur à celui de l'année antérieure en raison d'une augmentation des charges de personnel, augmentation de l'électricité et du carburant et des assurances. Moins de branchements ont été réalisés en 2022.

Pour la section d'investissement :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
703 548,30 €	1 045 624,17 €
RAR 337 610,00 €	RAR 20 000,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT: 24 465,87 €	

Ensuite, Monsieur BREUIL a présenté le Compte Administratif chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, en section d'exploitation et en investissement.

➤ Délibération n° 2023-04-001 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Le Compte de Gestion établi par le Service de Gestion comptable de Tulle est présenté par Monsieur le Président. Il apparaît qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2022

➤ Délibération n° 2023-04-002 : Vote du compte administratif 2022

Monsieur BREUIL soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022

➤ Délibération n° 2023-04-003 : Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Il est demandé aux délégués d'approuver une proposition d'affectation du résultat d'exploitation (excédent de 439 540,80 €). Cet excédent sera affecté sur le budget 2023 au compte 002.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022.

III. Délibération n° 2023-04-004 : Vote du budget primitif de l'exercice 2023

La maquette budgétaire est présentée par chapitre, en dépenses et recettes, en section d'exploitation et en investissement par Monsieur BREUIL.

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>
RECETTES = DEPENSES = 1 982 000,00 EUROS

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
RECETTES = DEPENSES = 860 000 EUROS

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition de budget pour l'année 2023.

IV. Délibération n° 2023-04-005 : Achats de compteurs d'eau volumétriques

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le devis de la société Brunata ZENNER pour l'achat de 150 compteurs volumétriques au prix de 24,50 € HT/compteur pour remplacement de compteurs d'eau des abonnés. Amortissement sur 15 ans

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

V. Délibération n° 2023-04-006 : Achats de compteurs d'eau pré-équipés pour la télérelève à distance

Monsieur le Président soumet la proposition de la société Brunata ZENNER pour l'achat de 100 compteurs pré-équipés pour la télérelève au prix de 65,50 € HT, afin de continuer à équiper certains secteurs et faciliter la relève annuelle. Amortissement 15 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VI. Délibération n° 2023-04-007 : Achats de matériels pour effectuer la relève des compteurs d'eau

Monsieur le Président propose au Comité Syndical le remplacement du matériel actuel de relève des compteurs d'eau obsolète. Il soumet la proposition de la société dioptase (3 tablettes Crosscall, les licences, la formation des agents, l'abonnement annuel « 4G » et la reprise de nos anciens appareils) d'un montant de 5 870 € HT. Amortissement 5 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VII. Délibération n° 2023-04-008 : Achats de matériels pour effectuer la relève à distance des compteurs d'eau

Le matériel actuel étant obsolète, Monsieur Le Président présente la proposition de la Société Brunata ZENNER d'un montant HT de 1 120,00 € (2 bornes Mino Connect, 2 antennes voiture pour la relève radio dont 1 offerte).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VIII. Délibération n° 2023-04-009 : Achat d'une nouvelle pompe de lavage Skid UF

Monsieur le Président soumet la proposition de la société HYDRAU-ELECT d'un montant HT de 8 574,45 € pour le remplacement du groupe complet de la pompe avec l'ensemble moteur, pompe et châssis, démontage et remontage sur site (station Eau Grande). Amortissement 15 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

IX. Délibération n° 2023-04-010 : Achat d'un nouveau compresseur AIR Moteur

Monsieur le Président soumet la proposition de la société HYDRAU-ELECT d'un montant HT de 8 064,23 € pour l'ensemble : nouveau compresseur, purge automatique sur compresseur et purgeur automatique sur réseau principal (station Eau Grande). Amortissement 15 ans

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

X. Délibération n° 2023-04-011 : Achat de bungalows à usage de vestiaires pour le personnel technique du Syndicat

Monsieur le Président indique que les locaux actuels à usage de vestiaires situés dans le bâtiment de l'ancienne station sont exigus et inadaptés (manque de place, absence de sanitaires...) Il propose l'installation de bungalows sur le terrain adjacent aux vestiaires actuels et présente les devis des sociétés BOX INNOV (25 557 € HT), CALCUB (32 625 € HT) et REGIS LOC (22 490 € HT).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité la proposition de la société REGIS LOC pour un montant HT de 22 490 € HT. Amortissement 15 ans

XI. Délibération n° 2023-04-012 : Alimentation en eau potable - Etude diagnostic de réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de lancer une étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable du Syndicat débouchant sur un programme de travaux pour une gestion optimale du réseau.

De façon complémentaire, il sera réalisé un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) qui consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Monsieur le Président présente le devis du CPIE (7 295,00 HT) de la Corrèze pour :

- Etablissement du cahier des charges et montage du dossier de marché
- Passation du marché et demande de financement
- Coordination, organisation et suivi des études

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité ces propositions

XII. Délibération n°2023-04-013 : Programme de travaux 2023 - Réfection d'une cuve du réservoir de La Trémouille à Chameyrat

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que certains réservoirs sont vieillissants et nécessitent une réhabilitation (17 réservoirs sur le territoire du SMEM). Il propose de lancer sur plusieurs années une campagne de rénovation de ces ouvrages et suggère de retenir pour le programme 2023 la réhabilitation du réservoir de Trémouille n°1 (cuve de gauche) desservant le secteur de Chameyrat-bourg. L'opération est estimée à 135 000 € HT

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité décide d'engager les travaux de réhabilitation de Trémouille n°1, charge le Président de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

XIII. Délibération n° 2023-04-014 : Cession de la Peugeot 206 du Syndicat

Monsieur le Président propose de vendre la Peugeot 206 achetée en 2009 à un agent du Syndicat pour la somme TTC de 300,00 € qui s'est porté acquéreur.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette vente

XIV. Délibération n°2023-04-015 : Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Monsieur RENO, Vice-Président, indique que lors des entretiens professionnels de fin d'année, des agents ont demandé une participation du SMEM au financement du contrat mutuelle santé. Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. (contrats labellisés)

Un avis favorable a été rendu par les deux collègues du Comité Social Territorial le 04 avril 2023

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à compte du 1er mai 2023 de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé, de fixer le montant mensuel de la participation à 20 € brut par agent, cette participation sera versée directement aux agents sur leur bulletin de salaire

XV. Délibération n°2023-04-016 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel R.I.F.S.E.E.P - Complément aux saisines des 28 septembre 2017, 26 novembre 2019, 30 juin 2020 et 30 novembre 2021

Monsieur RENO, Vice-Président, informe que lors des entretiens professionnels de fin d'année des agents ont demandé une révision du R.I.F.S.E.E.P. Monsieur le Président propose que soit réexaminé le montant annuel attribué aux agents statutaires de catégorie C et de modifier l'IFSE et le CIA. Une augmentation de 90 € (mensuelle) est proposée. Les autres dispositions des délibérations précédentes restent inchangées.

Il indique qu'un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et un avis défavorable à la majorité du collège des représentants des personnels du Comité Social Territorial ont été rendus le 04 avril 2023.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'augmenter le montant annuel individuel comme présenté, de fixer au 1^{er} juin 2023 la date d'effet, que l'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel

XVI. Questions diverses

- Monsieur DUPAS indique que le Syndicat est en attente d'un arrêté de la DDT concernant la retenue de L'Eau Grande précisant les travaux demandés par leurs services.
- L'actuel véhicule DUSTER, dont la location arrive à son terme, sera remplacé par un DUSTER identique : location 521, 37 €/mois - 120 000 km - 4 ans (augmentation du loyer de 143 € par rapport au précédent)
- Concernant le réservoir situé « Les Pouges » sur la commune de Saint Clément, les actes de régularisation des parcelles sont en cours de rédaction chez le notaire.
- Le SMEM a fait l'objet d'un contrôle URSSAF, un inspecteur a travaillé 2 jours sur les documents des années 2020 - 2021 - 2022. Un rapport sera remis à Monsieur le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h20

Monsieur le Président,
Alain DELAGE



Monsieur le Secrétaire,
Eric BOUYOUX